

*Impôt sur le revenu—Loi*

Sur ce, j'aimerais revenir aux observations que nous avons faites le 14 octobre de l'année dernière. Nous avons alors proposé ce qui suit au ministre des Finances:

Nous proposons à M. Chrétien d'instituer un crédit d'impôt temporaire à l'emploi pour les nouveaux travailleurs engagés par l'entreprise privée. Cela a donné de bons résultats dans les provinces et dans d'autres pays et cela pourrait être utile partout au Canada. Le crédit d'impôt serait offert à toutes les entreprises qui augmentent leur personnel en engageant de jeunes travailleurs. Il s'agirait en réalité d'une subvention de \$1 l'heure au maximum pour les 1,000 premières heures d'emploi, soit environ six mois. Dans le cas des petites entreprises qui peuvent réaliser de petits bénéfices imposables, il serait peut-être préférable de verser directement une subvention équivalente.

Quand nous avons fait cette recommandation, nous proposons un crédit d'impôt non imposable. Nous recommandions un crédit d'impôt non imposable pour tous ceux qui en faisaient la demande, mais il ne devait pas représenter plus de \$1. Deuxièmement, nous disions que le programme devrait viser les jeunes travailleurs canadiens qui se cherchent un premier emploi.

Nous sommes heureux que le gouvernement ait présenté le bill C-23, mais je signale qu'il a rendu le bill compliqué et embrouillé. D'abord, il propose un crédit d'impôt d'au plus \$2 l'heure, mais il veut que jusqu'à 46 p. 100 du crédit soit imposable. Autrement dit, sur les \$2 de salaire qu'il veut donner à l'employeur, le gouvernement fédéral reprendrait 92c. A notre avis, le gouvernement aurait pu éviter ce genre de complication. Les hommes d'affaires qui désirent participer au programme ne sauront pas exactement ce que leur apportera la subvention totale avant d'avoir établi leur situation fiscale.

Ensuite, nous avons dit que le programme devrait être orienté vers les jeunes, vers ceux qui entrent pour la première fois sur le marché du travail. Nous avons dit que si le programme est avant tout destiné à aider les jeunes qui entrent sur le marché du travail, on évite, comme le craignent bon nombre de députés, que certains employeurs ne congédient du personnel afin de le rengager plus tard en profitant de la subvention. Selon nous, en destinant ce programme aux jeunes qui entrent sur le marché du travail, nous éviterions le véritable cauchemar administratif qu'un tel abus pourrait engendrer. Mais surtout, nous croyons devoir diriger particulièrement notre attention sur le taux de chômage élevé qui règne parmi les jeunes et que ces crédits d'impôt à l'emploi représentent un bon départ. Nous avons fait remarquer que le but des crédits d'impôt à l'emploi était tout d'abord de remédier au chômage mais aussi, d'accorder un salaire subventionné aux travailleurs pendant disons six mois. Le gouvernement propose neuf mois. Au cours de cette période, on espère que l'employé deviendra productif pour sa compagnie et qu'il y conservera un emploi permanent.

J'aimerais donc résumer notre position, monsieur l'Orateur. Nous sommes satisfaits que le gouvernement ait accepté notre suggestion. Nous sommes déçus qu'il ait compliqué les choses en proposant une subvention plus importante dont il reprendra ensuite jusqu'à 46 p. 100 sous forme d'impôt. Nous sommes déçus que le gouvernement n'ait pas adressé son programme aux jeunes Canadiens qui entrent sur le marché du travail, mais nous sommes surtout déçus que le gouvernement propose, comme il est stipulé dans la loi et dans le communiqué de

[M. Stevens.]

presse qui a été publié en même temps, de confier un si grand rôle aux Centres de main-d'œuvre du Canada. Comme nous le savons tous, les hommes d'affaires du pays ne sont guère satisfaits des services de Main-d'œuvre Canada. A leur avis, ce n'est pas le bon endroit où trouver des employés quand ils veulent accroître leurs effectifs. Par exemple, la fédération des hommes d'affaires canadiens indépendants a mené un sondage révélant que 67 p. 100 des hommes d'affaires, soit environ 15,000 personnes travaillant surtout dans la petite entreprise, jugeaient médiocres les services d'emploi de Main-d'œuvre Canada.

Nous jugeons regrettable, si l'objectif du programme est de diminuer le chômage, que pour obtenir une subvention l'on doive recruter tout nouvel employé par l'entremise des Centres de main-d'œuvre du Canada. C'est de la mesquinerie, de l'étroitesse d'esprit administrative.

J'espère qu'il n'y a aucun doute dans l'esprit de qui que ce soit à la Chambre que nous entendons appuyer la mesure et que nous espérons qu'elle sera adoptée rapidement en seconde lecture et à l'étape de l'étude en comité. Par ailleurs, nous espérons également que le gouvernement acceptera certaines de nos suggestions. Il faut, à notre avis, minimiser ou éliminer les complications administratives et orienter le programme vers les jeunes, qui composent l'une des fractions de la population les plus durement frappées par le chômage. Par-dessus tout, nous espérons que le gouvernement s'attachera enfin à faire disparaître les dernières difficultés administratives qui subsistent dans l'application de ce programme et qu'il l'instaurera afin que les Canadiens qui battent le pavé en cet hiver rigoureux puissent de nouveau retrouver des emplois permanents.

J'aimerais attirer votre attention, monsieur l'Orateur, sur le fait qu'au cours de l'étude en comité plénier, étape que nous espérons atteindre avant l'ajournement pour le dîner, nous estimons important que le ministre nous donne l'occasion de l'interroger car je sais que des députés de mon caucus, et j'imagine, d'autres députés de la Chambre, auront des questions à lui poser sur l'application du programme et sur l'attitude générale du gouvernement à cet égard.

De grosses sommes sont en jeu. Le gouvernement a fait savoir qu'il en coûterait 140 millions de dollars pour encourager ce type d'emploi. Comme il compte recouvrer 40 millions de dollars en impôts, le Trésor se retrouve avec un déficit net de 100 millions. C'est beaucoup d'argent, mais ce dont il faut surtout nous assurer, c'est que ce programme va fonctionner parce que, franchement, si le gouvernement lance un programme qui ne fonctionne pas, pour des raisons administratives ou parce qu'il est mal conçu à l'origine, cela n'aidera personne. C'est aux chômeurs que nous devons penser aujourd'hui, et c'est pourquoi j'espère que le ministre des Finances nous accordera un peu de son temps aujourd'hui pour répondre aux questions des députés. En effet, nous tenons à nous assurer que ce programme n'est pas valable uniquement en théorie, mais qu'en pratique, il contribuera à assainir la situation de l'emploi.